# Le carnet de Sidoine - 72-12

15 février 2013
Print

Jean RODHAIN, "Le carnet de Sidoine", MSC, n° 236, décembre 1972, p. 2.

Le carnet de Sidoine

Question 1

Pour la Journée Nationale, je vous ai envoyé directement à Paris, 100 F par C.C.P. Je voudrais savoir quel pourcentage a été prélevé par l'Épiscopat.

Réponse :

- Aucun. Votre envoi a été affecté à 100 % au Secours Catholique. La règle des 20 % réservés à l'Épiscopat ne s'applique qu'aux seules quêtes faites à l'intérieur des églises le dimanche 19 novembre.

Question 2

Dans notre petite ville de 12.000 habitants, il y a un hôpital spécialisé pour les polios. Beaucoup de familles ne peuvent venir voir leur enfant malade à cause du prix des chambres d'hôtel.

Il y a 3 ans notre paroisse a loué un petit appartement de 3 pièces qui est mis à la disposition des familles à tour de rôle. Nous avons trouvé un rez-de-chaussée, ce qui permet l'accès des petites voitures.

Certains nous blâment en citant votre fondation du « Rosier Rouge » qui sera plus importante. Qu'en pensez-vous ?

Réponse :

- L'important n'est pas la dimension d'un bâtiment, l'important c'est l'adaptation aux besoins.

Le « Rosier Rouge » doit avoir de nombreuses chambres pour essayer de faire face en partie - au chiffre important des provinciaux dans les hôpitaux parisiens.

Votre petit appartement de 3 pièces est adapté aux besoins locaux. Il a été aménagé sans bruit par vos initiatives adaptées aux besoins sur place. C'est une des multiples facettes de cette vie de Charité inconnue, inchiffrable, qui est le trésor de l'Évangile vécu. Un seul souhait : que beaucoup de paroisses vous imitent.

Question 3

- J’ai lu dans une revue belge que l’œuvre Caritas beige avait accueilli des familles réfugiées de l’Ouganda. Et on donnait le bilan de cet accueil dans plusieurs pays d’Europe, sauf la France. Pourquoi le Secours Catholique est-il resté inactif en ce domaine ?

Réponse :

Le Secours Catholique français n’est pas resté inactif. Alerté par le Haut-Commissariat aux Réfugiés de Genève sur la situation tragique de ces familles expulsées brutalement, le Secours Catholique a accepté d’accueillir en France 250 de ces réfugiés. Tout le mécanisme de l’opération a été minutieusement mis au point et le relogement prévu sous la responsabilité du Secours Catholique grâce au syndicat des hôteliers d’une ville du Sud-Ouest de la France.

Tout a échoué à la dernière minute en raison d’une décision du Gouvernement français refusant d’accorder les 250 visas, même à titre transitoire.

---

**URL source:**https://www.fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1972/le-carnet-de-sidoine-72-12